JEUX ET ENJEUX DU « JE » DANS *LETTRES PERSANES*

Dr. Amidou SANOGO
Université Félix Houphouët Boigny
Département de Lettres modernes

RESUME :

L'étude de l'emploi indifférencié du référé discursif « *je* », tant dans le récit que dans le discours, comporte des enjeux au regard de l'apparente opposition discours/récit. La flexibilité de la langue qui induit cette omniprésence est assimilable à un jeu, c'est-à-dire à une liberté de « mouvement » entre les limites de ces deux champs littéraires. La quête de la manifestation de cette malléabilité et des enjeux rhétoriques conséquents contribuent à clarifier la question. Ceci explique que le morphème « *je* » et ses allomorphes, *a priori* embrayeurs d'énonciation, s'accommodent de l'univers de la fiction pour les besoins esthétiques du narrateur. Ainsi, l'ex-pression[1] de la subjectivité de l'instance locutrice « Je » n'est pas sans susciter un *stimulus* qui fait réagir l'esprit critique du narrataire et le libère, tant soit peu, du charme de l'intrigue. Celle-ci en perd, peu ou prou, ses effets narratifs au point de la confondre au discours. A rebours de ce « *je* » fictionnel « instrumentalisé » par le narrateur, il y a le « *je* » qui s'accompagne de déictiques et d'autres effets (para)linguistiques permettant d'intégrer l'état d'âme du sujet-parlant. L'intérêt rhétorique en est le dédoublement de l'instance en un « *je* » fictionnel qui vise à l'expression de l'attitude du sujet vis-à-vis de son interlocuteur et en un « *je* » émotif donnant l'impression d'un état d'âme. Ce dédoublement se manifeste par une certaine plasticité qui permet d'instancier un segment d'énoncé par l'indice personnel « je » selon l'intention de l'auteur.

Pierre Chartier (1990 :83), en qualifiant le roman épistolaire de « *Roman à la première personne* »[2], consacre la primauté de l'énonciateur/locuteur ou du narrateur en tant que repère-origine de la communication. Il est marqué par un référé discursif « *je* » et de ses allomorphes pronominaux « *me, moi, nous* » et d'autres équivalents possessifs « *ma, mon,*

[1] Ex-pression en termes de pulsions extériorisées, de poussée de sentiments vers le psychisme compris comme l'ensemble des phénomènes relevant de l'esprit, de l'intelligence et de l'affectivité. Ceci diffère de l'expression qui action de s'exprimer, de parler, de dire,…

[2] Chartier (P.), *Introduction aux grandes théories du Roman,* Bordas, 1990, p.83

mes, mien(s), mienne(s) ». L'œuvre de Montesquieu (*Lettres persanes),* qui se distingue par sa thématique narrative et sa stratégie discursive[3], met en œuvre ces énonciatèmes[4]de premier rang. L'importance de la première personne avait été déjà reconnue en tant que source de l'énoncé dans la *Technè* de Denys de Thrace, analysée dans l'édition critique de Lallot (J.) (1989 : 57) : « *La première personne, c'est celui de qui vient l'énoncé…*»[5].

L'analyse de la *personne* est indissociable de la situation d'énonciation dont le caractère particulier tient à *« la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation.»*[6]. Cette vision théorique, fondée sur l'énonciation, guidera nos réflexions qui porteront sur les manifestations du personnel « je » et ses équivalents dans l'énoncé.

Qu'il ressortisse au récit ou au discours, les unités institutionnelles de l'énoncé ne présentent certainement pas les mêmes propriétés linguistiques. Mais avec *Lettres persanes,* comme dans bien d'autres productions littéraires, le constat aboutit à cette flexibilité de la langue qui fait figurer certaines catégories tant dans l'énonciation que dans la narration. Tel est le cas du présent de narration et de certaines formes d'adresse (du narrateur au lecteur) repérables dans le récit. Aussi éprouve-t-on quelques difficultés à déterminer l'indice de l'énonciateur de celui du narrateur, tous marqués par « je ». Ceci peut être compris comme un aspect du phénomène de neutralisation de l'opposition discours/récit. La présente étude va se pencher sur un pan de cette question sous l'angle de la personne grammaticale.

Ainsi, des interrogations demeurent avec le jeu du personnel « je » et l'intérêt, stylistiquement parlant, que présente cette « mobilité » transfrontalière entre récit et discours. Quelles sont les manifestations morphosyntaxiques du jeu du « je » entre trait narratif et marque énonciative ? L'on admet déjà que la fonction expressive ou émotive connaît un dédoublement dû aux deux catégories littéraires.

Après une description du champ sémantique de la notion de jeu, nous nous attacherons à analyser les occurrences du morphème « je » et de ses variantes contextuelles avec, à l'appui, des interprétations de sens.

[3] Si l'on a le droit de rattacher par la thématique les Lettres persanes au genre narratif (contes, récit de voyage, histoire du sérail), force est d'admettre que l'énonciation adopte de préférence les modalités d'un discours non-narratif : Montesquieu, auteur des *Lettres persanes*, jouant subtilement sur les deux leviers « opposés » du récit et du discours.

[4] Le terme *« énonciatème »* désigne une catégorie grammaticale porteuse *d'un archi- trait sémantique spécifique* à la situation d'énonciation.
In Kerbrat.-Orecchioni (C.), *L'ENONCIATION*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 35.

[5] Lallot (J.), *la grammaire de Denys le Thrace*, CNRS, 1989, p. 205-206
Ibidem, pp. 205-206

[6] Benveniste (E.), *L'Appareil formel de l'énonciation*, Langages 217, 1970, p.12

I. LE JEU DU « JE » : CONTEXTE LINGUISTIQUE

Le schéma constitutionnel de *Lettres persanes* comprend deux aspects : le récit et le voyage. Au cours du voyage, l'instance narratrice du récit entre en contact avec de nouvelles réalités dont il rend compte. Ces deux dimensions se retrouvent dans *Lettres persanes* avec le périple d'Usbek (Ispahan-Paris). Il fait le récit de son voyage à travers des correspondances destinées à ses interlocuteurs restés en Perse. Si la régularité des datations, les événements racontés et la description d'un monde inconnu transfigurent les lettres en un journal de voyage[7], qu'en est-il de l'esthétique des lettres et de leurs caractères moraliste et philosophique ? Toutes choses qui font ressentir la présence du narrateur-même par le jeu du « *je* » qu'il convient de définir.

II. DOMAINES NOTIONNELS DU JEU ET DU « JE ».

La notion de jeu peut se comprendre à travers les parallèles faits entre les deux acceptions qui intéressent la présente étude et l'énonciation du « Je ». Ce dernier se définit en intension selon les unités susceptibles d'instancier les schémas structurels construits à cet effet.

a. La notion du jeu.

Le comportement du flexif personnel « je » dans la langue s'assimile à une activité ludique par son énonciation libre et par sa capacité à référer au locuteur. En d'autres termes, le « je » renvoie à un partenaire de la communication comme le jeu, au sens ludique, représente le monde réel (le jeu des enfants). En outre, le jeu et le personnel « je » fondent leur similitude sur le plan spatiotemporel : l'exercice du jeu est circonscrit en un lieu et selon une durée de même que le « je » s'énonce en un moment et dans un espace d'énonciation. Mais le jeu tel qu'abordé dans le présent article revêt une acception au-delà de sa conception ludique. La « notion du jeu » avec l'embrayeur « du », déterminant contracté du complexe « de + le », réfère au jeu tel que nous l'entendons ici dans l'étude, donc en contexte. C'est le jeu qui prend une autre signification, cette fois, imagée. En effet, la notion du jeu adopte, ici, par métaphore mécanique, l'idée d'espace de mouvement libre entre deux pièces d'un mécanisme. Le jeu devient alors mobilité assumée par « je » entre deux espaces de création littéraire.

b. « Je » en compréhension.

Le « Je » définit, en intension, toute unité de première personne se référant au locuteur et qui instancie les schémas structurels $\mathbf{N_0}$[8]$\mathbf{VN_1X}$, $\mathbf{N_0}$[9] ($\mathbf{N_0}$ = je/nous/me/moi) et **Dét N**[10].

[7] Un journal de voyage est un texte dans lequel l'auteur raconte ce qu'il a vu de curieux, d'étrange dans un autre pays. (Mettre dans le corps du texte)

[8] N_0 : indice sujet « je » et ses allomorphes ; V : verbe transitif direct ; N_1 : complément du verbe ; X : séquences d'éventuels compléments.

[9] « Je » en position d'éjection (= moi)

L'archilexème[11], symbolisé « JE », selon ses distributions, est affecté d'indice déterminant ses occurrences possibles : « JE_{N0} » sujet, « JE_{N1} » complément de verbe, « $JE_{Dét}$ » déterminant du nom.

Aussi parler du jeu du « je » revient à évoquer la liberté que prend la langue à employer cette occurrence-notion par-dessus les limites des champs disciplinaires qui ont pour objet cette même langue. D'un point de vue référentiel, « JE » renvoie aux instances de narration et/ou d'énonciation à travers ses différentes positions structurelles. Le jeu du « Je » constitue donc une activité métalinguistique à laquelle transparaît le mouvement du « Je » entre les espaces notionnels prétendument cloisonnés. Allons-nous inférer, de cette définition, « *la malléabilité de la notion de personne* »[12] au sens de Denys de Thrace ?

III. LE JEU DU « JE » COMME « *MALLEABILITE DE LA NOTION DE PERSONNE* ».

Le jeu de l'indice « je » peut être explicité à la lumière de « *la malléabilité de la notion de personne* »[13] décrite par Denys de Thrace. Ce concept s'est fondé sur deux emplois de la *personne :*

- une déviation de la notion de *personne* dans l'expression de « bipersonnelles » (diprosōpoi) appliquée aux pronoms possessifs et qui montre que la notion de *personne* est « étendue à tout ce qui est possédable ».

 Ces possessifs se construisent à partir de la structure Détposs + N _Pronposs. Ils constituent des indices flexifs surajoutés à des entités qui réfèrent à la *personne*. Cette modalité d'expression est dévolue aux adjectifs et pronoms possessifs[14]selon la terminologie de la grammaire traditionnelle. Ces morphèmes sont toujours en position d'ajout par rapport aux nominaux afin de marquer leur rapport au procès.
- l'emploi courant, chez le grammairien grec ancien, du terme *personne* pour désigner « tout actant d'un schéma transitif ». Ainsi, dans la grammaire gréco-latine, Apollonius et Priscien décrivent le processus de transition de *personne* à *personne* (*personarum transitio*) pour mettre en scène des personnes représentées par

[10] Dét : Déterminant personnel (mon/notre/ma/mes/nos); N : Nom.

[11] Lexème représentant des unités lexicales ayant en commun une unité minimale de signification.

[12] Lallot (J.), Ibidem, pp. 205-206

[13] Lallot (J.), Ibidem, pp. 205-206

[14] A la dénomination « adjectifs possessifs », Pottier préfère « adjectifs personnels » ; l'appellation « adjectifs possessifs » est une survivance de l'opposition traditionnelle depuis les grammairiens grecs postérieurs à Platon (Cf. Lyons § 1.2.5.) entre d'une part les verbes et d'autres part les noms, ces derniers ayant été subdivisés ensuite en substantifs et en adjectifs.

In Pottier (B.), *Systématique des éléments de relation*, Paris, Klincksieck, p. 76

des pronoms ou par des noms[15]. Cette représentation connaît, dans la grammaire médiévale, les développements qu'on résumera de manière suivante après Libéra et Rosier (1992 :170) : au plan référentiel, il y a construction transitive dans « *le chapeau de Socrate »* par l'introduction d'un nouveau référent « Socrate » lié au premier par la préposition « de ». *A contrario,* dans *le chapeau blanc*[16], par exemple, il y a construction intransitive avec l'absence de tout rapport au procès. En somme, au niveau morphologique, il y a transition quand on change le nominatif sujet par l'oblique[17].

La notion de « *transition des personnes* » a été étendue à celle de « *transition des actes* ». Dès lors, la transition est vue non à partir des personnes du pronom et du nom, mais à partir du sémantisme du verbe, cette autre catégorie du discours à laquelle s'applique la notion de personne. On parlera de verbe transitif parce qu'il admet un complément d'objet et de verbe intransitif lorsqu'il n'en admet pas. Mais cette analyse a suscité peu d'intérêt dans la Grammaire latine humaniste qui lui a préféré les notions d'accord et de régime en vue d'asseoir les fondements des règles morphosyntaxiques.

La malléabilité de la notion de *personne* revêt donc une dimension sémantico-référentielle par le transfert de la notion de personne du possesseur au possédé et une configuration syntaxique par le lien entre actants : nom / complément du Nom puis sujet/objet. Elle aboutit au transfert de la propriété de personne du nom au verbe[18]. A cet égard, on note une évolution du champ d'application, une malléabilité qui fonde la question de la mutation transcatégorielle.

Pour recentrer la question, il faut dire qu'il y a malléabilité à travers le transfert de propriété de l'actant à l'acte. La même préoccupation est suscitée par le maniement de la langue à travers les catégories littéraires du récit et du discours.

IV. LE DOUBLE JEU DU « JE » DANS *LETTRES PERSANES*.

Le roman *Lettres persanes* se distingue par sa texture double (narration et discours) qui met en œuvre des énonciatèmes. Les composants institutionnels du récit font apparaître une

[15] Baratin (M.), *La naissance de la syntaxe à Rome, Paris, Ed. Minuit, 1989,* p. 472.

[16] Libera (A.) et Rosier (I.), *La pensée linguistique médiévale,*
In Auroux (S.) (Dir.), Histoire des idées linguistiques, Tome 2 : " Le développement de la grammaire occidentale ", Bruxelles, 1992, p.170.

[17] Dans une langue à déclinaisons, l'oblique désigne un autre cas que le nominatif, le vocatif ou l'accusatif : le datif et le génitif sont des cas obliques**.** ce qui correspond aujourd'hui au complément d'objet indirect et au complément déterminatif du nom.

[18] Cette question a été largement abordée par Michel Maillard dans sa contribution à la revue FAITS DE LANGUES,
In Maillard (M.), Personne et universaux du langage, *Faits de langue*, Paris, PUF, n°3 1994, pp. 58-60

diégèse rendue volontairement secondaire au profit d'une énonciation à tonalité pathétique, si l'on en juge par les conditions réelles du départ d'Usbek (Lettre VIII, p.60).

a. « Je » dans le récit de voyage : le contexte linguistique.

Dans ce paragraphe, l'étude porte sur l'instance locutrice que les circonstances d'énonciation contraignent au départ. Ce n'est donc pas un voyage d'agrément qui l'éloigne des siens. Aussi, l'état psychologique du locuteur (Usbek) induit-il davantage une volonté de domination qui se pérennise même *in absentia.* Une autorité somme toute voilée avec les modalités d'expression assorties d'une double finalité : rassurer et s'imposer. Voyons comment Usbek s'y prend dans son adresse à l'eunuque noir :

> *(Usbek, Lettre à son eunuque noir, le 18 de la lune de Saphar1711)*
> « *Tu es le gardien fidèle des plus belles femmes de Perse : je t'ai confié ce que j'avais dans le monde de plus cher : tu tiens en tes mains les clefs de ces portes fatales qui ne s'ouvrent que pour moi. […] tu fais la garde dans le silence de la nuit, comme dans le tumulte du jour. […] Tu leur commandes et tu leur obéis.*…»
> Montesquieu, *Lettres persanes*, Lettre II, p 52

Dans ces énoncés à modalité assertive, dominée par la fonction conative (tu, t'), l'acte de langage constatif énonce des faits dans le but de rassurer l'interlocuteur sur son statut et son rôle. Le temps chronologique employé, à cet effet, est le présent d'énonciation (*es, tiens, s'ouvrent, fais, commandes, obéis*) repère temporel du passé composé (*ai confié*) et de l'imparfait (*avais*). Le mode indicatif des verbes, mode d'expression du réel par opposition à l'impératif (commandement, désir) et au subjonctif (virtualité), concourt également à la manifestation du constatif. La matérialisation[19]de cet acte de langage s'accompagne de quelques ajustements des mots à l'instance réceptrice (allocutaire/lecteur). D'abord au niveau de la sélection des mots et expressions compréhensibles par l'allocutaire, la force illocutoire des énoncés apparaît déjà : « *gardien fidèle* », « *tiens en tes mains* », « *faire la garde* ». Le locuteur (Usbek) s'assure de la réalisation des conditions de vérité dont dépendraient ces propos. La principale condition étant la justesse des mots pour camper son interlocuteur, l'eunuque noir, avec un ton familier (tu).

In fine, par l'acte de langage constatif, l'emploi de l'indicatif et le lexique approprié, Usbek met en œuvre les conditions de réalisation de son désir : tenir le sérail dont il va bientôt s'éloigner. Les stratégies discursives utilisées mettent à mal la traditionnelle opposition

[19] On parle aussi de grammaticalisation.

récit/discours. Par-delà cette réflexion déjà abordée par Gustave Guillaume (1998 : 25-33), il s'opère dans la langue un fait inédit qu'il convient d'examiner.

b. Le dédoublement du « Je » en instances narratrice et locutrice.

Au–delà de la dimension illocutoire (compréhension des propos d'Usbek), l'interprétation du message fait redécouvrir le caractère performatif du langage qui met l'eunuque noir en ordre d'exécution ; Usbek ne s'y prend autrement qu'en rassurant son interlocuteur avant de procéder, implicitement, aux instructions relatives à la garde du sérail. Pour se convaincre de la réalisation des conditions de félicité (réussite) de ses consignes, le seigneur redouté (Usbek) n'use pas de son autorité ; sinon les modalisations impératives, comme celles-ci, eussent pu intervenir pour faire valoir sa redoutable puissance :

> *« **Sois** le gardien fidèle des plus belles femmes de Perse : je t'ai confié ce que j'avais dans le monde de plus cher : tu tiens en tes mains les clefs de ces portes fatales qui ne s'ouvrent que pour moi. […] **fais** la garde dans le silence de la nuit, comme dans le tumulte du jour. […] **commande** leur et **obéis** leur …».*

L'impératif, tel que présenté ci-dessus, subit un évitement dans un discours à la tonalité plutôt cordiale, affective (Voir supra p.4). L'acte de langage illocutoire prend un sens exercitif pour l'eunuque noir dont l'adhésion est acquise par une espèce de *captatio benevolentiae*[20] à la mesure de l'*èthos*[21] du locuteur. L'état d'âme d'Usbek participe de la contrainte liée au voyage :

> *« Mais quand je vis que ma sincérité m'avait fait des ennemis ; que je m'étais attiré la jalousie des ministres, sans avoir la faveur du prince ; que, dans une cour corrompue, je ne me soutenais plus que par une faible vertu, je résolus de la quitter. Je feignis un grand attachement pour les sciences… »* Montesquieu, *Lettres persanes*, Lettre VIII, p. 60

Dès lors, les dispositions psychologiques qui sont les siennes se manifestent par une angoisse débordante. Cette émotion altère la narration dans sa thématique[22] et dans sa diégèse. Cela est corroboré par Kerbrat-Orecchioni (C.) qui soutient que l'émetteur et le récepteur sont mus par des « *déterminations psychologiques et psychanalytiques, qui jouent bien évidemment un rôle*

[20] Il s'agit d'une technique oratoire qui permet d'attirer l'attention de son interlocuteur et de gagner sa confiance.

[21] L'**èthos** est un mot d'origine grecque signifiant le caractère, l'état d'âme, la disposition psychique. Il ne doit pas être confondu avec le mot ***é**thos* qui a trait aux mœurs.

[22] Il y a une désorganisation du thème du récit : le voyage. Cette instabilité du cadre narratif, par l'intégration de l'énonciation personnelle d'autres faits, est perceptible au niveau de l'architecture même du roman *Lettres persanes* fait d'histoires de sérail et de contes.

important dans les opérations d'encodage/décodage... »[23]. Ce phénomène a pour conséquence, ici, d'orienter la lecture et la compréhension de l'œuvre sur la vie, quelquefois intime, du narrateur qui intervient directement par la personne « je »[24]. Les événements ne se racontent plus d'eux-mêmes comme dans un récit extradiégétique, cet autre aspect de l'œuvre[25] qui nous livre la non-personne « il ». *A fortiori*, on retrouve un dédoublement de l'instance « je » entre narrateur et locuteur : le narrateur se fait locuteur pour relater une histoire ou sa propre histoire. Dans le premier cas, c'est un pseudo-narrateur qui s'inscrit totalement dans ce qu'il dit ; dans le deuxième, il y a, en plus, le rapport intime du pseudo-narrateur à l'histoire. Ce qui en fait « sa »[26] propre histoire. L'extrait relatif à la correspondance du premier eunuque à Jaron étaye ce point de vue :

> *[…] Le temps vint où mon maître jeta sur toi les yeux. Il s'en fallait bien que la nature eût encore parlé, lorsque le fer te sépara de la nature. Je ne te dirai point si je te plaignis, ou si je sentis du plaisir à te voir élevé jusqu'à moi. J'apaisai tes pleurs et tes cris. Je crus te voir prendre une seconde naissance, et sortir d'une servitude où tu devais toujours obéir, pour entrer dans une servitude où tu devais commander. Je pris soin de ton éducation. La sévérité, toujours inséparable des instructions, te fit longtemps ignorer que tu m'étais cher. Tu me l'étais pourtant; et je te dirai que je t'aimais comme un père aime son fils, si ces noms de père et de fils pouvaient convenir à notre destinée. Tu vas parcourir les pays habités par les chrétiens, qui n'ont jamais cru. Il est impossible que tu n'y contractes bien des souillures. Comment le prophète pourrait-il te regarder au milieu de tant de millions de ses ennemis? Je voudrais que mon maître fît, à son retour, le pèlerinage de la Mecque: vous vous purifieriez tous dans la terre des anges.*
>
> *Du sérail d'Ispahan, le 10 de la lune de Gemmadi 2, 1711.*

Le système des temps verbaux où émerge l'indice subjectif « je » et ses équivalents déterminatifs comprend les temps significatifs du récit à savoir le passé simple (*vint, jeta, sépara, plaignis, apaisai, crus pris, fit*) et l'imparfait (*s'en fallait, étais, étais, aimais, pouvaient, devais*).La narration subséquente ne se laisse pas trahir par l'adresse à

[23] Idem. p.20
[24] Ce « *Je* » définit, en compréhension, les variantes déterminatives et pronominales de la première personne.
[25] Il s'agit des récits sur les mœurs des français et des contes (Lettres 11 à 14 ; Lettre 67 ; Lettre 141).
[26] Soulignement de la relation de possession doublée d'une valeur d'affectivité ou d'intimité.

l'interlocuteur, ni par les procès au futur, au passé composé et au conditionnel. Ces temps sont, d'ordinaire, des marques de l'énonciation. Le futur, expression périphrastique se présente sous plusieurs formes : le futur proche, le futur simple et le futur du passé ou conditionnel. Le futur proche se reconnaît à l'infinitif du verbe exprimant le procès (parcourir) précédé du présent de l'indicatif du verbe « aller ». Lequel présent sert de repère à l'antériorité du passé composé de la relative « *qui n'ont jamais cru* ». Ce lien chronologique n'est guère surprenant vu que l'usage du futur périphrastique maintient le procès dans le présent qui permet de mesurer l'antériorité du passé composé. D'ailleurs, les autre formes du futur ne sont-elles pas formées à partir d'une périphrase composée de l'infinitif du verbe principal et de l'auxiliaire *avoir* conjugué au présent (pour le futur) ou à l'imparfait (pour le conditionnel). Cette tendance à la périphrase est un héritage du latin classique. On suppose donc qu'elle s'est perpétuée à travers les formes désuètes *amare habeo*[27]et *amare habebam* par exemple.

Ainsi, les trois formes du futur ont une structure périphrastique plus ou moins figée. Pour autant, elles diffèrent par des modalités d'emploi. On note d'abord que le futur simple renforce la prétérition « *Je ne te dirai point si…* » : ce procès aurait pu être au présent de l'indicatif « *Je ne te dis point si…* ». Le narrateur opère, ainsi, une distanciation modale qu'on retrouve également dans le procès à l'affirmatif (*je te dirai que…*). En réalité, l'eunuque noir ne projette donc pas d'action dans l'avenir. Il vise plutôt le présent momentané par la force des verbes performatifs « *plaignis* », « *sentis* » dans des interrogatives indirectes, et « *aimais* » dans une complétive. Dans cet élan de modalisation, le conditionnel temps peut servir à médiativiser[28] le procès comme suit : *Je ne te dirais point si…/ je te dirais que…*Mais le choix du futur simple par le narrateur/locuteur (futur du présent) au lieu du conditionnel (futur du passé) transfigure l'hypothèse en quasi- (in)certitude « *je ne te dirai point / je te dirai* ». Cependant, on retrouve le conditionnel aussi bien dans une interrogative *(…pourrait-il… ?)* que dans une déclarative (*voudrais, purifieriez*) sans qu'il ne cesse de jurer avec l'irréel du présent dans l'interrogation (*Comment le prophète pourrait-il te regarder au milieu de tant de millions de ses ennemis?*)[29]. Par-delà, dans le couplage du conditionnel avec l'imparfait du subjonctif (*fît*), apparaît la valeur de potentiel qui suppose implicitement la précondition à l'imparfait : « ***Si c'était possible**, je voudrais que mon maître fît, à son retour, le pèlerinage*

[27] Traduction : J'ai pour destin d'aimer ou j'aimerai ; j'avais pour destin d'aimer ou j'aimerais.
On dira aujourd'hui *amabo* (je chanterai). Le conditionnel n'existait pas en latin.

[28] Volonté de s'abstraire de son propre discours, de s'en détacher pour ne pas prendre à son compte la responsabilité du procès.

[29] Sous-entendu que cet événement n'est pas réalisable.

de la Mecque…. ». De même, le verbe « *purifieriez*», soumis à cette même précondition, prend une valeur d'hypothèse. Dans ce système temporel aussi ambigu, le présent intemporel (*aime, est, contractes)* réconcilie le lecteur avec la narration. En outre, l'extrait est produit par une situation d'énonciation qui a pour énonciateur *Usbek* (l'émetteur de la lettre marqué par l'indice personnel « je »), pour destinataire *Jaron* (marqué par « tu »), pour lieu d'énonciation le sérail d'Ispahan, pour temps d'énonciation le 10 de la lune de Gemmadi 2, 1711. Mais ni le futur modalisé, ni le présent de narration ne peuvent constituer des embrayeurs permettant de mettre ceux-ci en rapport avec la situation d'énonciation qui reste inconnue : « *le temps vint*… ». L'origine des temps est donc coupée de la situation d'énonciation. Cet énoncé doit donc être considéré comme « un plan non embrayé » en dépit de la présence des personnels « tu » et « je ». La stratégie narrative adoptée ici adopte le « je » narratif du peudo-narrateur qui met en scène son interlocuteur marqué par « tu ». Catherine Fromilhague et Anne Sancier disent à ce propos : « *Nous sommes dans la problématique de la « feintise » où le lecteur se fait guider par un pseudo-narrateur*. »[30]. L'adoption du « je » fictionnel vise à une expression feinte de l'attitude du narrateur à l'égard du récit. Celui-ci mérite une analyse plus profonde qui va prendre appui sur la lettre (VII) de Fatmé et qui illustre fort bien les sentiments éprouvés par les épouses d' Usbek :

> *Quand je t'épousai, mes yeux n'avaient point encore vu le visage d'un homme: tu es le seul dont la vue m'ait été permise ;[…] Quand je compare la beauté de ton visage avec la difformité du leur, je ne puis m'empêcher de m'estimer heureuse […]. Je te le jure, Usbek, quand il me serait permis de sortir de ce lieu où je suis enfermée par la nécessité de ma condition; quand je pourrais me dérober à la garde qui m'environne; quand il me serait permis de choisir parmi tous les hommes qui vivent dans cette capitale des nations; Usbek, je te le jure, je ne choisirais que toi. Il ne peut y avoir que toi dans le monde qui mérites d'être aimé. Montesquieu, Lettres persanes, Lettre VII, p 58*

A côté de la première personne dans ce récit, on retrouve celle qui s'imbibe de l'affect[31] du locuteur. Celui-ci se livre à un épanchement affectif qui rend le « Je » lyrique au sens de Fromilhague et Sancier. La plupart des lettres des femmes du sérail sont explicites de ce dernier cas de figure qui dénote la fonction émotive. La première personne (*je, me, ma*) tend à

[30] Fromilhague (C.) et Sancier (A.), *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Bordas, 1991, p. 6
[31] Ensemble des phénomènes psychologiques qui influencent le comportement d'un sujet.

donner, ici, l'impression d'une certaine émotion (*mélancolie*), pour le moins vraisemblable. La fonction expressive définie par Jakobson (1960) trouve son exemple (*je, mes, m'*) dans la première phrase marquée par les temps caractéristiques du récit (*passé simple ; imparfait*)[32] et le présent de définition (*vivent, peut, mérites*) qui échappe au temps.

La fonction expressive a pour seule mérite de rendre présent le narrateur dans sa diégèse. Ce qui pourrait motiver la dénomination de « *JE fictionnel* » par opposition au « *JE lyrique* » marqué par l'*èthos* du narrateur/locuteur. Doit-on par conséquent déterminer une ligne de fracture à accent psycho-affectif au sein de la fonction centrée sur l'émetteur ?

c. L'environnement déictique du « Je » émotif.

La notion d'émotion apparaît polysémique eu égard à la difficulté qu'on éprouve à en donner une définition claire. Cependant, on peut retenir son rôle primordial dans toute analyse qui met au centre de ses préoccupations l'énonciation linguistique. En effet, une situation énonciative, pour autant qu'elle implique un locuteur, intègre de *facto* la question de l'émotion étroitement liée au comportement verbal spécifique du sujet parlant. Le « *JE lyrique* » ne fait pas exception à cette règle ; il ressortit à l'émotion qui fonde la fonction afférente à la première personne. A ce propos, Jakobson fait la précision suivante :

> « *Elle vise à une expression directe de l'attitude du sujet à l'égard de ce dont il parle. Elle tend à donner l'impression d'une certaine émotion, vraie ou feinte ; c'est pourquoi la dénomination de fonction "émotive", proposée par Martin Anton Maurus Marty*[33]*s'est révélée préférable à "fonction émotionnelle"*[34]*. La couche purement émotive, dans la langue, est présentée par les interjections* ».

La citation de Jakobson met en relief la nuance sémantique entre les épithètes « émotionnelle » et « émotive ». La première fait cas du caractère expressif du sujet parlant marqué par « je ». C'est un moyen de signalement du narrateur qui veut interpeller son auditoire. La seconde mentionne l'état psychique du locuteur à travers une émotion que l'allocutaire (lecteur / auditeur) peut déterminer dans le discours[35]. L'aspect de l'émotion intéresse l'étude par l'idée du mouvement, de jeu libre, pour autant que l'on se réfèrait à la définition du mot fondée sur le latin *emovere,* dont *e-* (variante de *ex-*) signifie "hors de" et

[32] Cf. supra Lettre VIII, p. 60

[33] Martin Anton Maurus Marty : *Untersuchungen zur Grundlegung der allgemeinen Grammatik und Sprachphilosophie, vol. 1, Halle, 1908 (cité par Jakobson in Selected Writings: Contributions to Comparative Mythology. Studies in Linguistics and Philology.* Berlin: Walter de Gruyter. 1962.).

[34] Ceci correspond à la *fonction expressive*, à l'expressivité subjective.

[35] Ces deux modalités de la présence du sujet parlant peuvent se manifester concomitamment dans une production langagière qui en devient hybride.

movere, " mouvoir". Lequel mouvement devant être pris dans une acception psychophysiologique où le comportement observable (externe) de l'homme est la manifestation de réactions bio-chimiques (internes). L'émotion est donc l'extériorisation de pulsions internes d'une personne face aux influences des phénomènes de son milieu. Elle inclut fondamentalement une conscience et, partant, des comportements physiologiques (humeur, tempérament,…) et expressifs (personnalité, motivation, sensations, sentiments,…).
Dans l'extrait ci-dessus, l'émotion naît des nuances expressives des sentiments psychoaffectifs (*joie, affliction, angoisse, chagrin, nostalgie.*…) matérialisés par l'abondance de la première personne (*je, me, mon*), le présent d'énonciation (*es, compare, puis, jure, suis, enfermée, m'environne, vivent, jure, peut, mérites*) et le conditionnel temps (*serait permis, pourrais, choisirais*). Ces paramètres sentimentaux constituent la couche purement émotive des subordonnées temporelles. Celles-ci sont révélatrices :

- du temps révolu, source de nostalgie, avec le passé simple (*Quand je t'épousai*),
- du potentiel avec le conditionnel temps (…*quand il me serait permis de sortir de ce lieu… ;…quand je pourrais me dérober à la garde… ; quand il me serait permis de choisir…).*

La valeur de potentiel signifie l'espérance nourrie par la locutrice, sous-entendue : « *tu as encore le temps de revenir…* ». A cette valeur, s'oppose celle du présent de l'indicatif, repère du système temporel, qui décrit l'actualité de Fatmé. En effet, on aurait pu dire par addition de l'adverbe de temps *aujourd'hui* et de lieu *ici:*

> *« Je te le jure, Usbek, quand il me serait permis de sortir de ce lieu où je suis enfermée,* ***aujourd'hui****, par la nécessité de ma condition; quand je pourrais me dérober à la garde qui m'environne* ***aujourd'hui*** *; quand il me serait permis de choisir,* ***aujourd'hui,*** *parmi tous les hommes qui vivent,* ***ici,*** *dans cette capitale des nations. ».*

Cette unité temporelle est un élément de définition du présent d'énonciation, du présent du moment où l'on parle. C'est un embrayeur qui nous situe dans la situation d'énonciation : en l'occurrence, « *aujourd'hui* » correspond à la date du *12 de la lune de Rebiab 1, 1711* et *«ici»* détermine le *sérail d'Ispahan.* Ce présent actuel permet d'examiner le conditionnel (*serait permis, pourrais, choisirais)* et de l'interpréter comme la constitution d'une actualité autre[36], c'est-à-dire une actualité fantasmée, virtuelle, à rebours de la réalité du présent d'énonciation

[36] L'actualité où la locutrice aimerait revoir Usbek.

(*jure, suis enfermée, environne, vivent).* Cette actualité n'est donc pas réalité ; elle est la modalisation d'un désir inavoué, contrarié par une réalité factice. Il y a donc des influences mutuelles entre la farouche volonté de la locutrice « *Je* » et les contraintes dictées par l'éloignement d'Usbek. Lesquelles influences expliquent l'état d'esprit traduit par le « *Je* » dans une combinaison du conditionnel et du présent d'énonciation. Le « je » en devient le complexe de la manifestation psychoaffective du locuteur qui interagit entre le réel du manque et l'irréel du désir. Le conditionnel, dans ces conditions d'emploi, exprime l'irréel du présent. Etpartant, l'état d'âme de la locutrice qui ne donne plus à ses penchants un caractère puissanciel, mais une existence dans la virtualité explicitée par le voisinage du présent actuel et du conditionnel. La valeur de potentiel s'en retrouve ainsi modifiée grâce au contexte d'émergence du « je ».

L'émotion traduite par « *je te le jure* », est associée à la motivation de Fatmé à retrouver son époux. Le verbe « *jurer* » ainsi conjugué au présent de l'indicatif et à la première personne adsignifie[37] un acte performatif explicite, mais aussi, un acte illocutionnaire de promesse ferme à valeur de serment qui s'accomplit au moment de son énonciation afin de rassurer l'interlocuteur. Toutefois, la proposition principale « *je ne choisirais que toi* » nous situe dans l'hypothétique : « ***je ne choisirais que toi… »*** *»* dans son couplage avec les temporelles « *…quand il me serait permis de choisir parmi tous les hommes […] »* dont dépend sa réalisation. Dans cette optique, la locutrice semble soumettre le retour d'Usbek à conditions multiples : « *Quand… ; quand… ; quand…* ». Les subordonnées temporelles traduisent, à cet effet, des clauses conditionnelles. Elles revêtent, alors, une valeur modale de conditionnel ou d'hypothétique.

Au total, le sentiment d'émotion est exprimé de différentes manières par la locutrice. Les indices personnels qui lui sont affectés siègent dans un environnement textuel où l'*èthos* du locuteur est inscrit selon des phénomènes de réitération tels que l'anaphore rhétorique, des modalités aspectuo-temporelles liées au présent du locuteur et au futur (présent/passé). La simple évocation de soi-même par les formes de première personne n'intègre pas forcément la question émotive. Il faut compter avec le contexte linguistique avec les embrayeurs et d'autres subjectivèmes traduisant l'état d'âme du locuteur. La fonction émotive rattachée à la première personne est une question d'*èthos*. Comment la reconnaître sur le plan morphosyntaxique ?

V. LES MANIFESTATIONS MORPHOSYNTAXIQUES DU « JE » EMOTIF.

[37] Signifie de façon supplémentaire.

L'inscription de l'état psychologique peut être marquée, dans les propositions dépendantes, par l'éjection du pronom intra nominal « *moi* » hors du prédicat verbal et, par ricochet, par son insertion entre la conjonction « quand » et l'indice personnel « je » :

> *Quand **moi**, je t'épousai, mes yeux n'avaient point encore vu le visage d'un homme: tu es le seul dont la vue m'ait été permise ; […] Quand **moi**, je compare la beauté de ton visage avec la difformité du leur, je ne puis m'empêcher de m'estimer heureuse […]. Je te le jure, Usbek, quand **moi**, il me serait permis de sortir de ce lieu où je suis enfermée par la nécessité de ma condition; quand **moi**, je pourrais me dérober à la garde qui m'environne; quand **moi**, il me serait permis de choisir parmi tous les hommes qui vivent dans cette capitale des nations; Usbek, je te le jure, je ne choisirais que toi. Il ne peut y avoir que toi dans le monde qui mérites d'être aimé.*

L'extraposition de « moi » participe d'une contrainte linguistique liée à la catégorie de la personne par opposition au nombre qui se manifeste morphologiquement par une flexion dans le verbe (*nous …..-ns/-mes, vous …...-ez/-tes, ils …...-nt*). Cette remarque vaut pour l'extrait de la lettre de Rica à Ibben où il fait le récit du « spectacle » parisien :

> *« Pour moi, qui ne suis point fait à ce train, et qui vais souvent à pied sans changer d'allure, j'enrage quelquefois comme un chrétien […] »Montesquieu, Lettres persanes, Lettre XXIV, p 90).*

On relève des énoncés aux schémas intonatifs semblables comprenant deux séquences dont la première constitue le repère de la seconde. Celle-ci, la séquence repérée, comprend un indice de sujet et un prédicat qui sont respectivement « *j' »* et *« enrage quelquefois comme un chrétien ».*

Quant au repère, il est constitué de deux éléments :

i. Celui qui détermine l'orientation de l'allocution (adresse à l'allocutaire), le sens où va se développer le rhème ou le propos ; il correspond au thème traditionnel défini par Morel (M.-A.)[38] et qu'on peut retrouver dans les séquences relatives coordonnées : « *qui ne suis point fait à ce train, et qui vais souvent à pied sans changer d'allure* » ;
ii. Le pronom tonique « *moi »,* dans *« pour moi* », définissant la nature de la modalité incidente à l'énoncé et la valeur de son support co-énonciatif.

[38] Morel (M.-A.), L'opposition thème-rhème dans la structuration des dialogues oraux, *Journal of french Language Studies* Vol. 2 n°1, 1992, p. 61-74.

La structure des énoncés se présente avec trois parties : la modalité (Mod.), le thème ou le repère et le rhème ou le segment repéré:

1. *Quand **moi**, je t'épousai, mes yeux n'avaient point encore vu le visage d'un homme: tu es le seul dont la vue m'ait été permise.*
2. *Quand **moi**, je compare la beauté de ton visage avec la difformité du leur, je ne puis m'empêcher de m'estimer heureuse.*
3. *Pour **moi**, qui ne suis point fait à ce train, et qui vais souvent à pied sans changer d'allure, j'enrage quelquefois comme un chrétien.*

Mod*[39].**	***Thème	***Rhème***
Quand moi,	*je t'épousai,*	*mes yeux n'avaient point encore vu le visage d'un homme.*
*Quand **moi**,*	*je compare la beauté de ton visage avec la difformité du leur,*	*je ne puis m'empêcher de m'estimer heureuse […].*
Pour moi,	*qui ne suis point fait à ce train, et qui vais souvent à pied sans changer d'allure,*	*j'enrage quelquefois comme un chrétien.*

Cette syntaxe revêt un double intérêt en rapport avec l''état d'esprit du sujet parlant. D'abord, le pronom dans le segment modal, prend la forme tonique (moi) et permet de préciser la valeur de la co-énonciation[40], de définir certaines conditions de validation de l'énoncé, notamment celles liées à l'intonation (joie, tristesse, surprise, étonnement, regret, désolation,…). Le pronom « *moi* » devient, par conséquent, le support de validation de la prédication qui sera réalisée dans le rhème suivant. Il constitue également l'origine des constructions référentielles introduites dans le nœud verbal. La dislocature ainsi constatée entre l'indice de modalité et le rhème note une dimension émotive dans le plan locutoire ; elle est reconnaissable à la pause et à l'intonation. Celle-ci structure le discours (modalité/thème/rhème) et marque l'état d'âme du locuteur. La valeur émotive liée au référé du discours « je » s'en explique.

[39] *Mod.* est l'abréviation de *modalité*.
[40] La valeur de co-énonciation concerne la consensualité, la discordance ou la rupture dans les relations entre locuteur et allocutaire.

Ensuite, le pronom autonome (*moi*) fait référence à la personne déjà incluse dans le verbe par l'indice actanciel (*je)*. Cette projection de la référence personnelle hors du verbe, par thématisation ou par emphase, apparaît plutôt comme un phénomène inverse de l'accord, surtout en personne. Un tel phénomène se présente aussi bien à la troisième *personne* (*lui, il…*)[41] : « …***il*** *n'avait vu,* ***lui****, qu'un bâtiment de soixante pieds de long*. L. CXXVIII, p 285 ». En somme, la rection du verbe (avait vu) s'articule à un indice actanciel pour référer à une réalité extralinguistique. Il n'y a donc pas accord mais plutôt référence au locuteur (*Pour* ***moi,*** *qui ne* ***suis*** *point* ***fait*** *à ce train* (L. XXIV, p 90).) ou à l'allocutaire (***Toi, tu*** *tempères la crainte par les espérances: plus absolu quand tu caresses, que tu ne l'es quand tu menaces. »*) L.XCVII, p 226.

Il apparaît donc que le transfert de la personne hors du noyau de la prédication est forme d'actualisation par référence aux participants au procès. La référence à l'actant prend en compte la dimension psychologique de celui-ci. Ainsi, appliquée à la première personne, cette considération renvoie à l'émotion (fonction émotive) qui est exprimée, c'est-à-dire révélée par le sujet.

Aussi Damourette et Pichon parlent –ils de pronom psychologique[42] du fait de son lien avec la personne du sujet. L'étroitesse et la solidité de ce rapport sont perceptibles dans ce contexte où l'impersonnel « *il* » n'entraîne pas de rupture entre le pronom « *moi* » et sa forme atone « *me* » : « *quand* ***moi****, il* ***me*** *serait….* ». La formule impersonnelle « *il serait* » devient une structure neutre qui ne gêne nullement la construction du sens entre le pronom autonome « *moi* » et sa forme clitique « me » dans le prédicat verbal. A preuve, avec les personnes amalgamées « *nous » / «vous* » cette proclise n'est pas envisageable : « *quand moi, nous/vous/serions/seriez permis de choisir…* »*. L'agrammaticalité ainsi constatée s'explique par le fait que le pronom tonique « moi » est le résultat d'une extra position qui ne correspond qu'à l'indice de sujet « *je* » dans le verbe. La justification en est donnée par la transformation personnelle : « *quand* ***moi****,* ***je*** *serais permis (autorisé) de choisir…* ». L'émotivité du « *Je* », fondement de la fonction du même nom, se signale par la possibilité d'éjecter hors du prédicat verbal le pronom tonique « *moi* »[43]. Ce morphème intranominal, par référence au locuteur, marque un état d'âme par sa double expression extra verbal (moi) et intra verbal (je).

[41] Dans cet exemple, la postposition de lui (il (…), lui) ne change rien à sa position d'éjection du syntagme verbal. On pourrait tout autant avoir : « … et lui, il n'avait vu… »

[42] Damourette (J.) et Pichon, *Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française,* Paris, édition d'Artrey, 1968, p.20

[43] La dimension psychologique est liée principalement à la personne en acte de parler. Ce qui explique que les deuxième et troisième personnes (non-personne), bien qu'ayant des formes d'extra position « **toi**, tu… ; **lui**, il», ne peuvent expliciter d'émotivité. Leurs fonctions d'ordre conatif et référentiel.

En outre, la structure des énoncés laisse entrevoir un « *Je* » reconstruit dans une anaphore rhétorique de « Quand », conjonction de subordination introduisant une circonstancielle de temps ; un temps à diverses valeurs chronologiques et aspectuelles. La première occurrence de « Quand » introduit une temporelle dont le verbe est au passé simple (épousai) en corrélation avec le plus-que-parfait (avaient vu). Le rapport chronologique du plus-que-parfait au passé simple apparaît moins naturel qu'à celui de l'imparfait. En effet, le passé simple intervient pendant le déroulement d'un procès à l'imparfait. Il y a donc à comprendre les faits au plus-que- parfait tendent à reculer davantage dans le temps par rapport à l'imparfait. Par cette antériorité ascendante, l'intention communicative de la locutrice est mise en exergue pour traduire le caractère singulier de l'attachement à un homme, de la ponctualité et de la soudaineté du choix, comme par fatalité, une divine surprise qui inaugure une vie nouvelle. En outre, le caractère, à la fois inédit et exclusif du choix d'Usbek, est donné par la négation « *n'avaient point encore vu* » où le discordantiel « *ne* » s'accompagne du forclusif « *point* » qui dénote la brutalité de la rupture d'avec le passé. La particularité du procès s'explique postérieurement aux deux points (:) qui en introduit la conséquence (*tu es le seul dont la vue m'ait été permise*).

En somme, les allomorphes du référé discursif, « je » et « moi », marquent l'émotion par la répétition de la référence au même locuteur à l'intérieur et hors du prédicat verbal. L'intonation prosodique consubstantielle à l'*èthos* est marquée notamment par la dislocature entre l'indice de modalité et le commentaire sur le sujet. Dans l'acte de langage accompli par un sujet, la fonction rattachée à la première personne tient supplémentairement de l'émotion née des circonstances particulières d'énonciation/narration.

La préoccupation majeure de notre étude était de déterminer les niveaux de pertinence de l'emploi de « je », symbole de l'instance d'énonciation/narration dans le récit et dans discours. Les réflexions menées sur quelques extraits de *Lettres persanes* ont permis de rechercher le jeu libre du « je » entre les bornes de deux types de production littéraire. Il est apparu que le substantif « jeu » et l'indice de sujet « je » ont en partage la liberté : liberté d'action mais, aussi, liberté d'expression qu'a locuteur pour s'autodésigner au moyen de la proforme « je » dans la narration. Ceci est la manifestation du caractère accommodant de l'unité « je » dans l'univers de la fiction. Par l'emploi du morphème « je », le narrateur établit un rapport discret avec le lecteur/narrataire pour le ramener à son point de vue. La stratégie discursive met en œuvre un lexique pertinent pour le lecteur/destinataire. Les outils linguistiques impliqués à cette fin sont les embrayeurs notamment la personne, les unités

spatiotemporelles et le présent d'énonciation qui font tous intrusion dans l'histoire qui se raconte. De même que les modalités aspecto-temporelles des formes du futur (futur simple et conditionnel) concilient récit et discours. L'ensemble se résume à un discours modalisé ; le tout se résulte par une défictionnalisation, signe d'une tentative de mise à distance momentanée du lecteur/auditeur hors de la fiction. En conséquence, l'indice personnel « *je* » et ses variantes pronominales et déterminatives ont servi la cause du narrateur : « décrocher » le lecteur/narrataire de l'intrigue afin qu'il mène son propre examen critique sur le raconté. Ceci explique notamment les réactions aux lettres d'Usbek par ses correspondants (femmes et eunuques).

Le « je » de l'univers de la fiction est l'expression de la subjectivité du sujet-parlant ; mais aussi, l'ex-pression[44] d'un *stimulus* qui suscite la réponse de l'interlocuteur. Il rompt avec le « *je* » de la pulsion émotive qui rend compte de l'état d'âme du locuteur. C'est le « *je* » qui évoque une émotion dans le présent actuel ou une virtualité d'émotion dans le futur (simple ou hypothétique). L'émotion manifestée par l'instance référée « je » est marquée par des formes de répétition dans la proclise et dans l'anaphore rhétorique. Ces constructions syntaxiques, observables au niveau des plans d'allocution et de délocution, comportent le risque de nous faire croire que l'émotion est perceptible chez tous les partenaires. Toutefois, il convient de maintenir la dimension de l'émotion au niveau du locuteur qui dit « je » en parlant de lui-même, « tu » en parlant de l'interlocuteur et « il » en parlant de l'objet du discours. Aussi est-ce le détenteur exclusif de la parole qui peut exprimer une émotion, des sentiments pendant que l'allocutaire reste en situation d'écoute, et le délocuté, hors du lien de locution. Le dédoublement de l'instance de la première personne en « je » fictionnel et en « je » émotif n'est que la manifestation superficielle de la plasticité d'une unité morphologique qui répond au besoin esthétique du sujet-parlant. Mais l'étude a-t-elle fourni assez de matières pour en arriver réellement à la scission de la fonction du langage rattachée au locuteur? Ou alors, n'est-ce pas une question de mobilité au sein d'une même sous-classe ?

BIBLIOGRAPHIE

[44] L'extériorisation d'une pulsion dont la manifestation stimule l'interlocuteur qui réagit.

- Montesquieu (Charles Louis De Secondat), *Lettres persanes, Paris, Gallimard, 1973.*
- Vequaud *(*Alain), *Profil d'une œuvre, Lettres Persanes, Montesquieu, Paris, Hatier,* 1983.
- Baratin (Marc), *La Naissance de la syntaxe à Rome,* Les Éditions de Minuit, Paris, 1989.
- Benveniste (Emile), *L'Appareil formel de l'énonciation,* Langages 217, 1970.
- Chartier (Pierre), *Introduction aux grandes théories du Roman,* Paris, Bordas, 1990.
- Damourette *(*Jacques*) et* Pichon (Edouard), *Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française,* Vrin, Paris, collection Varia, 1971.
- Fromilhague *(*Catherine.*) et* Sancier-Chateau *(*Anne.*), Introduction à l'analyse stylistique,* Paris, Bordas, 1991.
- Joly (André), *«* Eléments pour une théorie générale de la personne », *Faits de langues,* Paris, PUF, 3,1994.
- Kerbrat.-Orecchioni (Catherine), *L'Enonciation,* Paris, Armand Colin, 2003
- Lallot (Jean), *la grammaire de Denys le Thrace,* CNRS, Paris, 1989.
- Libera (Alain de) et Rosier (Irène-Catach.), *La pensée linguistique médiévale, In Auroux (Sylvain) (Dir.), Histoire des idées linguistiques, Tome 2 : " Le développement de la grammaire occidentale "*, Bruxelles, 1992.
- Maillard (Michel), *«* Personne et universaux du langage », *Faits de langue,* Paris, PUF, n°3, 1994
- Maurus (Marty Martin Anton) *: Untersuchungen zur Grundlegung der allgemeinen Grammatik und Sprachphilosophie,* vol. 1, Halle, 1908 *(*cité par Jakobson in *Selected Writings: Contributions to Comparative Mythology. Studies in Linguistics and Philology.* Berlin: Walter de Gruyter. 1962.).
- Morel (Mary-Annick), *«* L'opposition thème-rhème dans la structuration des dialogues oraux », *Journal of french Language Studies* Vol. 2 n°1, 1992.